



Projet financé par
l'Union européenne

Projet de coopération technique THAMM + OFII



Opérateur de mise en
œuvre

TERMES DE RÉFÉRENCE POUR LA MISSION D'EXPERTISE LONG TERME : RESPONSABLE FINANCIER(ERE)

Poste : Responsable financier(ère) placé auprès de la cheffe du projet de coopération technique THAMM+ OFII

Cadre : coopération technique entre la Tunisie et l'Union européenne

Contractant : Représentation en Tunisie de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII, opérateur de mise en œuvre de THAMM II)

Type de contrat : contrat de prestation

Durée du contrat : 46 mois maximum

Prise de poste : Le plus tôt possible

Date limite de soumission des candidatures : **mercredi 11 mars 2026 avant 18h00**

1



I - CONTEXTE

Partenariat des talents

Le "partenariat des talents" est une initiative de l'Union européenne visant à faciliter la mobilité légale des travailleurs qualifiés en provenance de pays partenaires, sur la base d'une coopération équilibrée et durable, répondant aux pénuries de compétences de l'UE et aux objectifs de développement des pays d'origine, dont la Tunisie.

Lancé en 2023, le Partenariat des talents entre la Tunisie et l'Union européenne a pour ambition de dynamiser la mobilité internationale et le développement des compétences dans une perspective mutuellement bénéfique. Le renforcement de la coopération en matière de migration légale et de mobilité constitue, à cet égard, une priorité.

L'accent est mis sur les secteurs d'intérêt commun identifiés, avec une implication active du secteur privé et un alignement sur les priorités établies dans la feuille de route du Partenariat, adoptée lors de la 3^e table ronde en juin 2025. Celle-ci a posé les bases d'une coopération reposant sur une formation qualifiante, une mobilité régulée et des emplois décents dans des secteurs stratégiques.

Programme THAMM

Financé par l'UE, le programme « Pour une approche globale de la gouvernance des migrations et de la mobilité de main-d'œuvre en Afrique du Nord (THAMM) » vise à offrir des possibilités mutuellement bénéfiques de migration et de mobilité, sûres, régulières et ordonnées, entre les pays d'Afrique du Nord et l'Union européenne. Le volet Tunisie, placé sous l'égide du ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, est mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Organisation internationale du travail (OIT), la Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ), et l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

2

Projet THAMM+ OFII

Le projet THAMM+ OFII souhaite contribuer à structurer la migration légale mutuellement bénéfique et la mobilité entre la Tunisie et la France, en appui au Partenariat des talents. Ceci est entendu dans un esprit de circularité, à savoir la possibilité pour une personne qui s'est engagée légalement dans un parcours migratoire d'envisager des périodes de sa vie en Europe et d'autres en Tunisie, sans caractère irréversible. Cette migration doit bénéficier à toutes les parties prenantes :

- aux migrants, à travers un séjour légal, une couverture sociale, un droit à la formation, une capacité d'épargne et une possibilité d'aide à la réinstallation ;
- aux pays de séjour, en palliant notamment les difficultés de recrutement des entreprises dans certains secteurs (métiers en tension) ;
- aux pays d'origine (alternative au chômage, transferts d'argent, puis retour des compétences accrues par l'expérience migratoire, réseautage économique, etc.).

Le projet THAMM+ OFII s'inscrit dans une démarche systémique visant à soutenir des initiatives durables dans les secteurs prioritaires identifiés au sein de la feuille de route du Partenariat pour les Talents. L'objectif est de créer des parcours de mobilité sûrs, équitables, pérennes et adaptés aux besoins mutuels, en valorisant les compétences tunisiennes et en répondant aux attentes économiques des deux pays.

Le projet THAMM+ OFII favorisera une augmentation de la capacité de formation aux standards européens, de manière à satisfaire aussi bien la demande locale que celle des employeurs européens. Ceci ouvrira des perspectives professionnelles devant les jeunes qui n'envisagent pas de longues études, à travers l'acquisition de compétences techniques accessibles en un temps raisonnable avec un niveau d'instruction ordinaire.

Contenu du projet THAMM+ OFII

Objectif global : La migration légale et la mobilité entre la Tunisie et la France est renforcée.

Objectif spécifique : L'accès à la formation et à la mobilité des chercheurs d'emploi correspondant aux métiers en tension en Tunisie et en Europe est amélioré/renforcé.

L'atteinte de cet objectif spécifique passe par 3 produits escomptés :

Produit 1 : Les schémas de mobilité dans des secteurs cibles sont développés et/ou renforcés.

Par schéma de mobilité, on entend un parcours administratif, professionnel et humain répondant aux besoins des acteurs économiques (entreprises et travailleurs qualifiés) et respectant les principes d'une migration sûre, ordonnée et régulière (Pacte mondial adopté le 10 décembre 2018).

Produit 2 : L'information des publics cibles (chercheurs d'emploi et acteurs locaux) sur les voies légales de migration est améliorée dans les gouvernorats.

Produit 3 : Les administration/institutions tunisiennes du secteur de l'emploi sont mieux outillées pour collecter, gérer et analyser les données concernant le marché de l'emploi national et international.

Produit 1 : Les schémas de mobilité dans des secteurs cibles sont développés et/ou renforcés

- Résultat 1.1. Consolidation et extension du schéma de mobilité dans le secteur agricole
- Résultat 1.2. Consolidation et extension du schéma de mobilité dans le secteur du soin
- Résultat 1.3. Conception, mise en place et consolidation d'un schéma de mobilité dans le secteur du transport et de la logistique
- Résultat 1.4. Conception et mise en place d'un PPP dans le secteur industriel
- Résultat 1.5. Placement dans le secteur du tourisme, hôtellerie, restauration
- Résultat 1.6. Étude du secteur de la confection
- Résultat 1.7. Consolidation des dispositifs d'amélioration des compétences linguistiques

3

Produit 2 : L'information des publics cibles (chercheurs d'emploi et acteurs locaux) sur les voies légales de migration est améliorée dans les gouvernorats

- Résultat 2.1. Création de produits d'information et de communication adapté par types de procédures, par types d'acteurs et par secteurs d'activité (flyers, plaquettes, vidéos, réseaux sociaux, sites et forums internet, etc.), en fonction des schémas de mobilité établis ou actualisés.
- Résultat 2.2. Communication de masse pour créer une « culture » de la migration professionnelle
- Résultat 2.3. Communication ciblée

Produit 3 : Les administration/institutions tunisiennes du secteur de l'emploi sont mieux outillées pour collecter, gérer et analyser les données concernant le marché de l'emploi national et international

- Résultat 3.1. Perfectionnement et extension du système SIGAF de gestion de l'offre de formation professionnelle privée
- Résultat 3.2. Soutien au système d'information sur les marchés du travail (SIMT)

Groupes cibles et bénéficiaires finaux

Le projet vise à augmenter significativement et durablement les capacités de placement à l'international de l'ANETI en apportant un soutien à l'unité emploi international (UEI) qui sera accompagnée sur des opérations concrètes de placement tandis que des outils digitaux spécifiques seront développés en cohérence avec le système d'information défini par la Banque mondiale.

Il s'agit parallèlement d'apporter un soutien à l'Agence tunisienne de formation professionnelle (ATFP), incitée à augmenter sa capacité de formation aux métiers en tension sur le marché tunisien et international et à actualiser son offre de manière à mieux répondre aux besoins des entreprises.

Le projet poursuivra parallèlement son appui systémique au ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MEFP) en matière de digitalisation, notamment au niveau de l'ANETI et de l'Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ), pilier de la Cellule de veille sur les marchés du travail et d'anticipation des métiers en tension dont la première phase du projet a soutenu la création.

Le MEFP offrant à travers l'ANETI et l'ATFP des services publics aux chercheurs d'emploi d'une part, aux demandeurs de formation d'autre part, l'ensemble de ces publics sont considérés comme bénéficiaires finaux de ce projet. Parmi eux, 2500 personnes feront l'objet d'un suivi débouchant sur le placement à l'étranger dans les secteurs d'intervention identifiés : travail saisonnier dans l'agriculture ou l'hôtellerie/restauration, soins à la personne (auxiliaires de vie et aides-soignants), transport et logistique, industrie.

II. MISSION DU (DE LA) RESPONSABLE FINANCIER(ERE)

Le / la responsable financier(ère) sera placé(e) auprès de la cheffe de projet dont il / elle devra éclairer les décisions relatives au budget et au respect des procédures de l'OFII et de l'Union européenne applicables au projet, et notamment les procédures de passation de marché.

Il / elle veillera ensuite à la bonne exécution de ces décisions, en liaison étroite avec la personne chargée de la régie comptable dans le système de l'OFII et avec les autres membres de l'équipe de mise en œuvre du projet.

Au niveau de la Commission européenne, il / elle sera l'interlocuteur(trice) direct du département Contrats et Finances de la DG MENA ou de la Délégation de l'Union européenne en Tunisie.

Ses principaux domaines de responsabilité seront les suivants :

- Surveiller le niveau de consommation du budget. Organiser des séances régulières de suivi budgétaire permettant de visualiser les différents indicateurs.
- Préparer des projections budgétaires périodiques.
- Superviser la bonne affectation budgétaire des dépenses.
- Proposer les ajustements nécessaires en vue d'optimiser l'utilisation des ressources, dans le cadre défini par la Commission européenne.
- Préparer les demandes d'avenant et prendre les dispositions consécutives à leur acceptation.
- Veiller à ce que toutes les transactions soient dûment autorisées et documentées conformément aux exigences de la Commission européenne et de l'OFII.
- Gérer les passations de marché et veiller à leur conformité aux règles de l'Union européenne et de l'OFII.
- Revoir et approuver les rapports financiers des opérateurs financés par le projet THAMM+ OFII.
- Formaliser et améliorer si besoin est les procédures, règles et outils administratifs et financiers, en concertation avec la cheffe de projet et le régisseur.
- Assister les membres de l'équipe en tant que de besoin dans tous les aspects de leur mission relatifs à la gestion financière et aux contrats.
- Préparer les rapports financiers périodiques, la clôture financière du projet et les audits.
- Le cas échéant, et en concertation avec la cheffe de projet, assurer la liaison avec les autorités tunisiennes en matière de finances et de fiscalité.

- Participer activement aux réunions de l'équipe projet.
- Accomplir tous les déplacements rendus nécessaires par la coordination avec la Commission européenne.

III. PROFIL SOUHAITÉ

Savoir-faire

- Grandes qualités d'organisation : méthode, planification, coordination, information
- Aisance orale et rédactionnelle

Savoir-être

- Capacité à travailler en équipe dans un contexte multiculturel
- Sens de la communication et des relations humaines (pédagogie)
- Qualités de rigueur : précision, respect des usages administratifs et des délais
- Autonomie, sens de l'initiative
- Capacité à rendre compte
- Capacité d'anticipation
- Disponibilité et mobilité

Connaissances

- Formation supérieure (bac + 4) dans un domaine en rapport avec la gestion financière
- Bonne culture administrative
- Maîtrise des outils bureautiques de gestion et de comptabilité
- Pratique courante de la langue arabe standard et/ou du dialecte tunisien (oral)
- Pratique courante du français, langue de travail du projet (oral et écrit)
- Pratique de l'anglais standard

5

Expérience

Au moins 12 années d'expérience professionnelle, dont au moins :

- 3 années de fonctions comptables
- 5 années dans un environnement international ou une agence de coopération technique
- 5 années de gestion de fonds européens

Une bonne connaissance des procédures de l'UE (PRAG) est impérative.

IV. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Type de contrat

Le prestataire doit détenir une patente ou être porté par une structure en mesure de facturer ses services. Il sera engagé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration, établissement public français doté d'une Représentation en Tunisie. Il bénéficiera d'un contrat de prestation couvrant la durée restante du projet THAMM+ OFII.

Précisions

Ce contrat de prestation ne confère pas le droit à une carrière au sein de l'OFII, ni à un renouvellement automatique de contrat, ni à une conversion pour remplir une fonction d'une autre nature au sein de l'établissement.

Tout renouvellement du contrat sera conditionné par la disponibilité des fonds, la continuité du besoin des fonctions exercées et un état de la prestation accomplie satisfaisant.

V. MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidat(e)s intéressé(e)s sont prié(e)s d'envoyer leur offre technique (CV, lettre de motivation et références) ainsi que leur offre financière détaillée en dinars tunisiens (tarif journalier en homme/jour en HTVA et TTC), rédigée en langue française, aux adresses suivantes : thamm.ofii.consultations@gmail.com et helene.ammouda@ofii.fr en précisant en objet « Intitulé du poste suivi de leur nom et prénom ».

Exemple : « Responsable financier - Ben Foulén Foulén ».

La date limite de réception des candidatures est le **11/03/2026 avant 18h00**.

Le projet THAMM OFII est financé par l'Union européenne